



Marignane, le 10 octobre 2018

A l'attention de Madame Marie PERROT

Directrice des Relations Sociales

N/REF : 18/LET/46

OBJET : Organisation de l'établissement le vendredi 2 novembre 2018

Madame la Directrice des Relations Sociales,

Lors du CCE du 8 octobre dernier, vous avez informé les représentants du personnel de la mise en place d'un jour de CETC le 2 novembre. Seule une partie des non cadres éligibles au CETC est concernée.

Quelques heures après la réunion du CCE, était diffusée la note Direction EDM n°13/2018 concernant, entre autres, la suppression de tous les transports collectifs mis en place par l'établissement à la date du 2 novembre 2018.

Nous regrettons que, ni le CCE réuni quelques heures auparavant, ni la CPRR, instance en charge des aspects transports n'aient été au préalable informés.

Placés devant le fait accompli, nous vous demandons de mettre en place des indemnités kilométriques pour tous les salariés utilisant les transports collectifs (bus privés et trains) venant travailler ce jour-là.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice des Relations Sociales, en l'expression de nos cordiales salutations.

Copie : L'ensemble des salariés

Le Secrétaire Général

Section CFE-CGC

Sébastien MOLINA

